

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri

RE 6418
(1^{ère} cat.)

Nom

MUNYAMAKUBA

Origine

Nyakinama

Chefferie

Ruhoma

Territoire

Ruhengeri

Profession

Contracté

N° du R.E.

6418

Formule dactyloscopique :

Arrêté le

19/5/54

Condamné le

19/5/54 à

{ Sept jours SPP
50 fs Am. ou 5 jrs SPS
21 fs F.J. ou 3 jrs CPC

1/4 de peine :

Sorti le

26/5/54 ou le 31/5/54 ou le 31/6/54

Transféré le

Rapatrié le

Expulsé le

Décédé le

LE GARDIEN.

Ruhengeri



9683

[Signature]

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

Reg. du M.P. No

Reg. du rôle. No 399/Nov.

TRIBUNAL de Police de Rukengeri

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Rukengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Rukengeri
de recevoir et emprisonner le nommé MUNYAMARUBA, fils de Bakuuda
et de Nyirabarore, colline Nyakinama, cheff. Buhoma,
Rukengeri, contracté au service du Gouvernement
condamné par jugement du Tribunal

en date du 19 mai 1954, devenu irrévocable le 19
à 7 jours SPP 50 frs Am. ou 5 jrs SPS, 21 frs F.T. ou 2 jrs CPC
du chef d'abandon de travail

Rukengeri le 19 mai

19 54
L'Officier du Ministère Public.

Date d'arrestation :

19/5/54